

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 16 DÉCEMBRE 2025 19 H 00 À LA SALLE DE LA MAIRIE

Membres présents :

SERRES Jean-Claude ; BORDENAVE Cédric ; POUECH Patrick ; DONALDSON Joyce ; GODARD Philippe ; BABY Gilles ; WATTEZ Laurent.

Absents : BABY Martine ; NIVALLE Guillaume ; MOZIN Nicolas.

Procuration : BABY Martine à BABY Gilles.

Date de la convocation : 08/12/2025

Désignation du secrétaire de séance : BABY Gilles

Ordre du jour :

1 – Approbation du Compte Rendu de la réunion précédente

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui s'est déroulée le 13 novembre 2025.

Il demande s'il y a des remarques. Aucune remarque n'ayant été relevée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des votants.

2 – Recensement 2025 : création poste agent recenseur et rémunération

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population sera réalisé du 15 janvier au 14 février 2026.

Afin que les opérations concernant ce recensement soient effectuées, il est nécessaire qu'un agent recenseur soit nommé.

La première opération étant de créer le poste d'agent recenseur avec un contrat à durée déterminée. Des formations étant obligatoires en amont, cette création interviendra à compter du 23 décembre 2025 jusqu'au 14 février 2026.

En second, la dotation de l'état concernant le recensement est d'un montant de 359 euros.

Le Maire propose que cette dotation soit reversée en forfait brut pour les opérations de recensement à l'agent recenseur qui sera désigné.

Après en avoir délibéré, le conseil vote, à l'unanimité des membres votants, la création d'un poste d'agent recenseur du 23 décembre 2025 au 14 février 2026 ; à l'unanimité, également, le montant du forfait brut de 359 € qui sera versé à l'agent recenseur désigné par le Maire.

3 – Dépenses d'investissement – autorisation mandatement avant budget

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget primitif, autorisant les dépenses d'investissement, n'intervient qu'à la fin du premier trimestre. Or, afin de pouvoir mandater les factures en investissement qui découleront des travaux prévus pour le début 2026, il est nécessaire que le conseil municipal autorise le Maire à travers une délibération.

Le total des prévisions budgétaires en matière d'investissement pour 2025 (N-1 par rapport à 2026) est de : 198 430 € ; chapitre 20 : 6 600 € + chapitre 21 : 21 267 € + chapitre 23 : 170 563 €.

Seuls 25 % de ce montant peuvent être utilisés avant le vote du budget primitif 2026, soient : 49 607 € ; qui seront attribués comme suit : chapitre 21 : 2 607 € + chapitre 23 : 47 000 €.

Propositions votées à l'unanimité.

4 – Propositions de prêts classique et à court terme pour les travaux de rénovation énergétique du Crédit Agricole.

Le Maire expose les propositions de prêts concernant les travaux de rénovation énergétique faites par le Crédit Agricole.

Ces propositions consistent en un prêt classique pour un montant de 29 000 €, d'un prêt à court terme d'un montant de 80 000 €, représentant le montant des subventions et d'un prêt à court terme d'un montant de 22 000 € représentant le montant du FCTVA, perceptible 2 ans plus tard.

Le prêt classique est proposé avec un remboursement

- sur 5 ans, taux de 3.55 %, versements trimestriels de 1 588.90 €, coût final du crédit de 2 778.00 €

- sur 6 ans, taux de 3.61 %, versements trimestriels de 1 349.34 €, coût final du crédit de 3 384.16 €

Les prêts à court terme à taux fixe sont à un taux de 3.50 %, avec des remboursements d'intérêts trimestriels de 700 €, soit un coût final du crédit de 5 600 € pour le prêt de 80 000 €, et des remboursements d'intérêts trimestriels de 192.50 €, soit un coût final de crédit de 1 540 € pour le prêt de 22 000 €.

Le conseil municipal, dans son ensemble, vote pour accepter les propositions portant sur les prêts à court terme, vote pour le prêt classique un remboursement sur 5 ans.

5 – Motion proposée par l'Association des Maires de France

Suite à la proposition de signer la motion proposée par l'Association des Maires de France portant sur les libertés des collectivités et après lecture de ladite motion, une discussion s'engage. Le conseil vote comme suit :

Pour : 1, Abstention : 5, Contre : 2

La motion est donc refusée par 2 votes contre 1.

6 – Décision modificative

Afin de pouvoir régler la facture du SDE09 portant sur les travaux effectués sur l'éclairage public, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative des comptes afin de permettre cette dépense sur le compte 65888, compte sur lequel il manque un montant de 4 000 €.

Le Maire propose la décision modificative suivante :

- Compte 60612 :	- 1 400 €
- Compte 611 :	- 500 €
- Compte 613 :	- 1 000 €
- Compte 615231 :	- 1 100 €
- Compte 65888 :	+ 4000 €

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

□ PNR :

Suite à la délibération concernant la charte du PNR, le président, Kamel CHIBLI, a fait parvenir un courrier remerciant personnellement la commune.

□ Renforcement BT s/P3 LANGLADE :

Le SDE 09 informe la commune que les travaux de l'opération qui étaient prévus sur la Basse Tension à LANGLADE, ont reçu un ordre de service travaux. Pour rappel, le montant des travaux est de 119 800 € TTC, pris en charge en totalité par le syndicat.

□ Courrier Préfecture – Brûlage des déchets verts :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture qui rappelle que le brûlage des déchets verts produits par les ménages (taille de haies, tonte de pelouse, ...) est **STRICTEMENT INTERDIT** sur tout le département, comme sur l'ensemble du territoire national et ce **toute l'année.**

L'incinération peut être autorisée par le Maire uniquement dans le cadre exclusif d'une activité professionnelle agricole ou forestière, sur la période du 1^{er} octobre au 31 mai inclus. Cette demande doit être, spécifiquement, déposée sur la plateforme SERPIC (<https://serpic.net/>)

□ Lecture d'un courrier « droit de réponse » émanant du Groupement forestier de la Jordanne.

□ PLUiH :

Philippe GODARD informe que le 14 janvier 2026, une conférence des maires est prévue, au cours de laquelle seront évoqués les retours des Personnes

Publiques Associées (PPA) ainsi que les résultats de l'enquête publique concernant le PLUiH.

□ Travaux de débroussaillage :

Patrick POUECH demande s'il y a eu des retours concernant les travaux de débroussaillage effectués sur les chemins communaux et les bas-côtés. Des retours positifs sur le travail effectué et le constat de quelques oublis, émanant soit de l'entreprise, soit de la Mairie dans le signalement de tel chemin ou tel chemin.

Fin de la séance : 20 h 30

BABY Gilles
Secrétaire séance

SERRES Jean-Claude
Maire